

Le Conseil municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre communautaire de Shannon le lundi 5 août 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné  
Claude Lacroix  
Mario Lemire  
Lucie Laperle  
Sophie Perreault  
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

La Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier est également présente.

### 1) Ordre du jour

111-08-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* l'ordre du jour soit et est adopté avec ajouts des articles 4.2 et 5.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2) Adoption de procès-verbaux

#### **2.1 Séance régulière du 2 juillet 2013**

112-08-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2013 soit et est adopté avec corrections tel que mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3) Urbanisme

#### **3.1 Rapport des permis et certificats du mois de juillet 2013**

DÉPÔT Le rapport des permis et certificats du mois de juillet 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

#### **3.2 Retiré**

#### **3.3 Règlement 456 modifiant le *Règlement de zonage (352)* afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones**

113-08-13 *CONSIDÉRANT QUE* le *Règlement de zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

*CONSIDÉRANT* le projet de *Règlement 456 modifiant le Règlement de zonage (352)* afin d'interdire l'épandage industriel, commercial ou extensif de déjections animales et de prescrire l'installation de systèmes de fosses septiques et de rétention de type secondaire avancé dans certaines zones ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 3 décembre 2012 ;

*CONSIDÉRANT* les projets de règlements 447 et 453 pas adoptés et abrogés à la consultation publique et qui ont été renommés, renumérotés, modifiés et remplacés par le présent projet de règlement ;

113-08-13

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le 1<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 456 comme s'il était tout au long réité et faisant partie intégrante de la présente ;

*QUE* la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

*ET QUE* l'assemblée publique de consultation soit fixée pour le mardi 1<sup>e</sup> octobre 2013 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.4 Demande de dérogation mineure DM13-141 concernant le lot 4 586 816 du Domaine Sherwood – Autorisation d'implantation d'un chalet de villégiature d'une dimension de 118 mètres carrés avec sous-sol, avec remise de plus de 25 mètres carrés – Prise en considération de la recommandation du CCU**

CONSULTATION

La présente demande de dérogation mineure est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

114-08-13

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM13-141 déposée par M. Bruno Falardeau, mandataire pour le propriétaire 9205-1424 Québec Inc., MM. Sylvain Boisvert et Robin Harvey, du lot 4 586 816 situé dans le Domaine Sherwood, zone F-47 ;

MODIFIÉE

*CONSIDÉRANT QUE* la demande porte sur trois points, soit :

- 1) avoir la possibilité de construire un bâtiment sur une fondation de 8' ;
- 2) avoir un bâtiment d'une dimension de 118 m<sup>2</sup> ;
- 3) avoir la possibilité de construire une remise plus grande que 25 m<sup>2</sup> ;

*CONSIDÉRANT* l'article 20.1.1 du *Règlement de zonage* (352) qui stipule qu'un chalet de villégiature ne peut être pourvu d'une cave ou d'un sous-sol et doit être construit uniquement sur des piliers de béton, d'acier ou de bois traité dont la hauteur maximale est limitée à 1,0 m du niveau du sol ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette article stipule également que la superficie de plancher maximale du bâtiment principal est limitée à 75 m<sup>2</sup> et que la superficie de plancher maximale d'un bâtiment complémentaire ne peut excéder 50% de la superficie de plancher du chalet de villégiature ;

*CONSIDÉRANT QUE* la demande se situe dans un secteur de villégiature approuvé par le biais du *Règlement sur les usages conditionnels* ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser, tel que présenté, la demande en trois points de dérogation mineure DM13-141 ;

*CONSIDÉRANT* les voix d'opposition et de questionnement du fondé du projet se sont manifestées lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 juillet 2013 et que le Conseil a jugé opportun de remettre la décision finale afin de prendre en considération tous les commentaires du public ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Conseil juge mineure cette demande de construction d'un bâtiment principal de type chalet de villégiature et qu'aucune précedence ne serait créer par cette demande ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

114-08-13

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde au propriétaire 9205-1424 Québec Inc., MM. Sylvain Boisvert et Robin Harvey, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM13-141 sur lot 4 586 816 situé dans le Domaine de Sherwood, zone F-47, sur les trois points suivants :

MODIFIÉE

- 1) la construction d'un bâtiment principal de type chalet villégiature sur une fondation de 8' ;
- 2) la construction d'un bâtiment principal de type chalet de villégiature d'une superficie de plancher maximale de 118 m<sup>2</sup> ;
- 3) la construction d'un bâtiment de type remise plus grande que 25 m<sup>2</sup>.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3.5 Demande de dérogation mineure DM13-144 concernant le 1, rue Leclerc – demande d'agrandissement d'une remise à 37 mètres carrés, au-delà de la norme prescrite de 25 mètres carrés en zone inondable – Prise en considération de la recommandation du CCU**

CONSULTATION

La présente demande de dérogation mineure est en consultation publique. M. Clive Kiley, Maire et M. Stéphane Hamel, conseiller responsable du dossier, explique l'objectif de la demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

115-08-13

*CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure DM13-144 déposée par monsieur Alain Tanguay, propriétaire du lot 4 367 831 situé au 1, rue Leclerc, zone H-26 ;

*CONSIDÉRANT QUE* cette demande vise à agrandir la remise située en cours arrière d'une superficie de 14,9 m<sup>2</sup> à l'intérieur de la zone inondable à récurrence 0-20 ans ;

*CONSIDÉRANT QUE* ladite remise occupe une superficie de 37 m<sup>2</sup> alors que le tableau 17 de l'article 7.1 du *Règlement de zonage* stipule que la superficie maximale d'une remise est de 25 m<sup>2</sup> ;

*CONSIDÉRANT QUE* la remise bénéficie de droits acquis en ce qui a trait à sa superficie ;

*CONSIDÉRANT QUE* le terrain possède une superficie de 12 634,5 m<sup>2</sup>, soit plus de 4 fois la superficie minimale requise par le *Règlement de lotissement* (350) ;

*CONSIDÉRANT QUE* ladite remise ne respecte pas actuellement la marge de recul latérale puisqu'elle est localisée directement sur la limite de propriété ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter, tel que présenté, la présente demande de dérogation mineure DM13-141 avec recommandations ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM13-144, conditionnellement à ce que ladite remise soit déplacée sur la propriété conformément à la réglementation municipale relatif à la marge latérale minimale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4) Travaux publics****4.1 Rejet de toutes les soumissions déposées dans le cadre des appels d'offres AO13-250, AO13-251 et AO13-252 concernant des surfaces synthétiques de jeux pour les parcs**

116-08-13

*CONSIDÉRANT* l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

*CONSIDÉRANT* la construction d'un parc sectoriel sur la rue Oak ;

*CONSIDÉRANT QUE* la Municipalité doit aménager la surface du sol entourant les modules de jeux aux parcs municipaux ;

*CONSIDÉRANT* la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

*CONSIDÉRANT* l'estimation préalable du prix des contrats susmentionnés pour l'année 2013 de plus de 10 000\$ et de moins que 25 000\$ ainsi qu'un projet de plus de 25 000\$ et de moins que 100 000\$ ;

*CONSIDÉRANT* la résolution 104-07-2013 autorisant l'appel d'offres pour les travaux aux deux parcs municipaux ;

*CONSIDÉRANT QUE*, sur trois invitations de soumissions, seul un soumissionnaire a répondu aux trois (3) appels d'offres, soit :

CIE	Projet	Avant taxes	PRIX
Surfaces Sécuritaires Carpell inc.	AO13-250	33 869.00\$	38 940.88\$
Surfaces Sécuritaires Carpell inc.	AO13-251	37 406.22\$	43 007.80\$
Surfaces Sécuritaires Carpell inc.	AO13-252	55 155.40\$	63 414.92\$

*CONSIDÉRANT QUE* le prix d'estimation budgétaire était en dessous de chacune des soumissions ;

*EN CONSÉQUENCE*,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

*QUE* la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, lesdites soumissions AO13-250, AO13-251 et AO13-252, pour les travaux aux deux parcs municipaux et autorise le Directeur des Travaux Publics, M. Pierre Bédard de procéder, cet automne, par appel d'offres modifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.2 Autorisation de pavage de la route d'accès entre les rues St-Patrick et Garceau**

117-08-13

*CONSIDÉRANT* l'énoncé du Conseil AC13-12-07 sur le sujet de la problématique de circulation sur le boulevard Jacques-Cartier, coin Gosford et St-Patrick ;

*CONSIDÉRANT QUE* la route d'accès, construite en 2012, entre les rues St-Patrick et Garceau fût un succès et que les plaintes ont diminué ;

*CONSIDÉRANT QUE* le contremaître estime les travaux de l'ordre de 12 000\$, pavage, préparation, gravier, etc. ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

117-08-13

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise le pavage de la route d'accès entre les rues St-Patrick et Garceau et accorde un montant budgétaire maximal de 12 000\$ ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise que la dépense soit payée à même le fonds général ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la pose d'un enseigne permettant les véhicules de promenade seulement, sur cette voie d'accès ;

*QUE* le sentier piétonnier soit préservé ;

*ET QUE* cet accès soit nommé par les documents de la Société Historique de Shannon, à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5) Parcs et Loisirs**

#### **5.1 Autorisation de pavage et peinture des lignes de la patinoire avec bandes pour hockey**

118-08-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise les suivants :

- 1° la pose de revêtement en asphalte peinturé d'une teinte bleue ou grise pâle sur la patinoire équipée de bandes ;
- 2° l'installation de lignes de hockey permanentes ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accorde un montant budgétaire maximal de 8 000\$ ;

*ET QUE* la dépense soit payée à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

Ajout  
119-08-13

*CONSIDÉRANT QUE* les plaintes répétitives des citoyens relatif à la problématique de la vitesse sur la rue St-Patrick ;

*CONSIDÉRANT* la nouvelle rue d'accès entre les rues St-Patrick et Garceau ;

*CONSIDÉRANT QUE* les méthodes utilisées en ce moment ne semble pas réduire la vitesse des usagés de ladite rue ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon autorise la pose de blocs de béton dans l'emprise de la rue et la pose d'un enseigne de réduction de la vitesse sur la ligne médiane, dans le secteur des résidences sur la rue St-Patrick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7) Sécurité publique et Incendies****7.1 Règlement 451 sur les Alarmes Incendie**RÈGLEMENT  
NUMÉRO 451

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 2 juillet 2013 ;

Le règlement numéro 451 *Règlement sur les Alarmes Incendie* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8) Environnement et Hygiène du milieu****8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller responsable, M. Mario Lemire reporte qu'un deuxième bac brun de compostage pour la cuisine est maintenant disponible pour livraison aux citoyens qui ont fait la demande.

Il résume aussi les problématiques avec le nouveau service de vidange de fosses septiques par la Régie qu'il doit leur faire part cette semaine lors de la réunion mensuelle. Plusieurs autres points sont apportés par les membres du Conseil, qu'il prend en considération pour cette rencontre.

**8.2 Aqueduc et égout**

Le Maire, M. Clive Kiley résume la mise au point du réseau d'aqueduc à être effectuée sous peu par le Département des Travaux publics et confirme que tous les frais de ce service de mise au point seront remboursés au fonds général par la réserve spéciale prévue à cette fin.

**8.3 Conseil de bassin versant**

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

**9) Culture et vie communautaire****9.1 Nomination de monsieur Gerry Neville comme membre du Conseil local du patrimoine**

120-08-13

*CONSIDÉRANT* le *Règlement sur le Conseil Local du Patrimoine (450)*, adopté le 4 mars 2013 ;

*CONSIDÉRANT* les articles 5 et 10 dudit règlement ;

*CONSIDÉRANT* la réception de la candidature de M. Gerry Neville, et que ce dernier possède les aptitudes requises pour siéger au Conseil local du patrimoine ;

*CONSIDÉRANT QUE* la résolution 107-07-2013 narrant deux (2) membres sur ce Comité ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

*QUE* la Municipalité de Shannon nomme M. Gerry Neville comme membre du Conseil Local du Patrimoine pour un premier mandat qui prendra fin en juin 2015 ;

*ET QUE* les membres soient rémunérés pour chaque réunion à laquelle ils assistent selon le tarif en vigueur stipulé dans la *Grille des taux et tarifs* de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère responsable, Mme Lucie Laperle, nous avise que le Comité consultatif de la Famille et des Aînés prévoit déposer la *Politique des Famille et des Aînés* pour la séance publique de septembre et qu'un résumé serait transmis à la population sous forme de dépliant, dès qu'il serait préparé.

Elle rapporte aussi que durant le mois de juillet, 12 bénévoles de la bibliothèque ont fait l'inscription de 47 nouveaux abonnés. Ce qui nous donne un total de 1826 membres. On a fait 481 prêts de produits et ce, en 83 heures de bénévolat.

#### **10) MRC de la Jacques-Cartier**

Considérant qu'il n'y a pas de réunion durant la saison estivale, il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

#### **11) Correspondance**

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de juillet 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

#### **12) Comptes**

121-08-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix de payer les comptes suivants :

	<b>Description</b>	<b>Facture</b>
9116-7957 Qué inc.	remb frais recherches bibliographies, rapport perméabilité - Sherwood	3 321.68\$
A.D.M.Q.	facture du mois de mai - congrès annuel - Hugo Lépine	528.89\$
Acklands Grainger	Mousse Classe Hi-Combat	1 344.65\$
Agence de Revenu du Canada	DAS - juillet 2013	15 852.91\$
Alain Castonguay	cellulaire (deux mois), fournitures et SAAQ (trailer)	253.20\$
André Girard	remboursement - couturière	12.00\$
Aqua Zach Inc.	réparations - pompe - poste de pompage sur Vanier	382.87\$
Aquatech	Travaux Réservoir	72.26\$
Archambault	publications/livres	788.65\$
Armtec	Coude pour fermer ponceau	392.68\$
Ass. Québécoise du Loisir Municipal	inscription Vanessa - colloque oct 2013	442.65\$
Atco Structures & Logistics	location - bureau mobile (deux mois)	919.80\$
Atelier d'Horlogerie André Viger	Réparation Horloge	183.96\$
Atlantis Pompe Ste-Foy	maintenance - laveuse à pression	122.97\$
Bell Canada	téléphones	2 869.85\$
Bell Mobilité Cellulaire	cellulaire	539.65\$
Béton Provincial	sinistre 31 mai 13 - réparation pavage Wexford - solde	609.09\$
Boilard, Luc	remboursement 'Paintball'	25.00\$
Boivin & Gauvin Inc.	équipement - incendies	1 399.25\$
Boutique du Plongeur	achat Hydro-test, cascade et visuel	574.42\$
Bureautique Lacouline Inc.	encreur - bureau	310.43\$
Camions Freightliner Qué inc.	réparation camion	464.37\$
Canac	fourniture pour fleurs, outils - voirie	1 115.96\$
Capitale en Fête	Summerfest et salon des artisans	2 369.06\$
Carl Lambert inc.	achat remorque pour bateau incendie	1 263.58\$
Carrefour Action	formation - CCFA - Diane Brulé & Martin Juneau 24 mai 2013	539.99\$
Carrières Québec inc.	asphalte concassé	1 146.36\$
Cartier Pontiac Buick	réparation clutch, camion bleu, GMC 99	330.82\$
Centre de la Famille Valcartier	maquillage Summerfest 2013	84.00\$
Cima	honoraires professionnels - chemin de Dublin	17 821.13\$
Club Social des pompiers	frais repas - sinistre 31 mai 2013	290.15\$
Concept Gingras Inc.	location de toilettes - parcs juin et juillet	1 816.60\$
CTM Centre Téléphonie Mobile	Batterie FM EX 560, Support de micro	553.26\$
Cyr, Danny	remboursement 'Paintball'	25.00\$

Dale Feeny	honoraires professionnels - archives - conservation	2 575.00\$
Danny Renaud	réunion - urbanisme	45.00\$
Dave Ross-Bergeron	remboursement sinistré - fermeture du pont	287.44\$
Debra Christiansen	réunion - urbanisme	45.00\$
Deloitte	honoraires - annulation projet mini-centrale	10 333.95\$
Denis Martin	compensation - incendie 1 <sup>e</sup> juil 2013	1 000.00\$
Desjardins Sécurité financière	pour juillet 2013	7 021.64\$
Dessau	Honoraires professionnels - aqueduc	25 442.84\$
DeveloTech	Balises pour piste cyclable	5 949.96\$
Diane Gervais	honoraires professionnels - voûte archives	4 682.10\$
Distribution Brunet	livraison tuyau - sinistré 31 mai 2013 et commande pour voirie	4 429.55\$
Distributions LFP Prévost	lait-crème-eau - juillet - administration et voirie	186.25\$
Dominique Lalonde	remb. Km - urbanisme	67.50\$
Elaine Neville	kilométrage - banque - dépôts	36.00\$
Entreprises Gonet	lignes blanche/jaune - rues	9 108.32\$
Entreprises Vimoe inc.	transports souches - parc municipal rue Oak	965.79\$
Équipement LAV	Casques de sécurité, lame scie mécanique	465.04\$
Équipement Val-Bélaïr	plaque 20'	128.77\$
Express Mag	publications/livres	22.98\$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	Recharge, test, support extincteur	362.81\$
Féd. Inter. Horticulture Ornementale du Qc	plantation et entretien bande riveraine	34.49\$
Ferme W.S.T. Lavallée Inc.	parc/jeux rue Oak - camions branches et souches	540.00\$
Fernand Dufresne inc.	essence - EKO	505.53\$
Fleuriste Flora-Gi Enr.	panier de fruits - incendies	183.96\$
Francis St-Georges	réunion - urbanisme	180.00\$
François Bissonnette	réunion - urbanisme	180.00\$
Frank M. O'Dowd, inc. courtiers	douanes livraison bateau incendies	798.04\$
G.L.P. Paysagistes Inc.	inondations/muret au Shannon Hall/parc sur Oak	29 285.22\$
Germaine Pelletier	cellulaire	63.82\$
Go-Élan	jeux parc sur Oak	61 906.57\$
Graphica	copies - Summerfest	1 272.78\$
Groupe Altus	honoraires professionnel - espaces verts	132.22\$
Groupe Santé Physimed	examen médicale d'embauche - D Lalonde	149.47\$
Hydro Québec	éclairage public, poste de pompage, poste de surpression	12 655.05\$
Imprimerie Nicobert inc.	dépliants aqueduc, carte d'affaires sécurité	1 258.97\$
Jacynthe Cayer	réunion - urbanisme	180.00\$
Jean-Paul Coté Inc.	Chlore pour puits	344.93\$
Latulippe	Bottes - sécurité et pantalon - Urbanisme et Voirie	236.79\$
Le Portobello	méchoui - Summerfest	4 929.48\$
Lignes Maska	travaux rues municipaux	19 730.87\$
L'Outilleur Express inc.	tondeuse ariens, location déchiqueteuse branches, fournitures	1 253.25\$
LVM Inc.	Facture finale aqueduc - MTQ	10 994.24\$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	certificat juin 2013	5 083.46\$
Maison Anglaise	publications/livres	63.53\$
Marius Garon Inc.	gyrophare	365.91\$
Matrec	location - conteneur	103.48\$
Maxxam	analyses d'eau	825.52\$
Merrill Allard Inc.	essence	2 599.78\$
Mesh Wire Letting Group Co Ltd	mesh pour terrain de baseball	895.00\$
Méto Excavation Inc.	gravier	8 064.65\$
Mike-James Noonan	remb. Achats Summerfest	984.27\$
Normand Légaré	réunion - urbanisme	60.00\$
Orizon Mobile	temps d'antenne, mobiles et portatif, location Summerfest	751.54\$
Pagenet	Services téléavertisseur	11.38\$
Pare-pierre SP	collant laminé véhicule incendie, pancarte fermeture pont	457.02\$
Pavco	Pavage, Bitume, Nivelor	29 211.84\$
PG Solutions	Module Mobilité, gestion de Projets	3 075.59\$
Pièces d'auto Guill enr.	frais de factures, Réparation filage	24.00\$
Pièces d'autos de Shannon Inc.	auto pour exercice - incendies	172.46\$
Postes Canada	Shannon Express et dépliant Summerfest	1 066.27\$
Previmed Inc.	Location Cylindre d'Oxygène	100.00\$
Produits Sanitaires MG	Produits de Nettoyage Bureau et Parcs	512.97\$



Produits Sany Inc.	fournitures pour le centre communautaire	676.42\$
Promotions Murray Inc.	Pantalons - Voirie et manteaux pour Normand et Dominique	498.88\$
Publications CCH Ltée	Renouvellement Sécurité Routière Législation	532.35\$
Puribec Inc.	Produits pour les tests d'eau	138.18\$
Qingdao Baoquan yacht Co Ltd	bateau service des incendies	5 014.00\$
Quincaillerie R. Durand	Installation balises sur Gosford, climatiseur Hôtel de Ville	339.59\$
Réal Huot Inc.	fournitures - aqueduc	212.65\$
Référence Systèmes	Ordinateur, écran, bras articulé et imprimante laser couleur	6 947.98\$
Reliance Protectron	service alarmes - juillet à oct. - remise des sports	153.50\$
Réseau Biblio Capitale-Nationale	T-Shirt, Sac, frais postaux	178.96\$
Réseau Transport de la Capitale	Services d'autobus - juillet 2013	58 029.17\$
Ressources naturelles et Faune	Service d'avis de mutation	156.00\$
Revenu Québec	DAS - paies 25 à 31	62 071.33\$
RPM Audio inc.	location - estrade	80.48\$
RRGMRP	Déchets, organiques, boues fosses septiques, etc.	152 784.09\$
Samson Bélair/Deloitte & Touche	honoraires professionnels - audit 2012	28 418.37\$
Sani-Fontaines Inc.	entretien - refroidisseurs d'eau	103.48\$
Service Financier Delage Landen	location système postale	274.94\$
Spécialiste du Stylo Inc.	Papeterie	1 669.89\$
Spécialité d'Aqueduc Corix	pièces - aqueduc	12 349.69\$
Sports-Inter Plus	équipement - parcs	206.37\$
Stein Monast Avocat	Services Professionnels	437.21\$
Stephane Hamel	réunion - urbanisme	180.00\$
Transport Morneau	livraison bateau incendies	536.07\$
Trudel & Piché	paiement - tracteur directionnel - avril-mai-juin	10 057.50\$
TVA Publications	Abonnement - Magazine Animal	23.86\$
Unicoop	Réparation Kubota	269.44\$
UPS Canada	douanes - course à taco	44.65\$
Vanessa Paquet Labbé	kilométrage et téléphone pour deux mois	320.52\$
Vanessa Paquet Labbé	remb. Achats Summerfest	59.98\$
Visa	divers Summerfest, projecteur,	4 805.02\$
Visa	Expo Habitat 2014, Incendies, Wexford, Ironfest, etc	5 684.07\$
Voltec	contrat d'entretien éclairage public	1 283.41\$
Wolseley	Mamère compteur d'eau & flotte de remplacement	731.02\$
	<b>TOTAL JUILLET</b>	<b>688 436.50\$</b>

121-08-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13) Organisation administrative**

#### **13.1 Autorisation d'embauche de monsieur Jonathan Perron, à titre permanent à temps plein, au poste de journalier au Service des Travaux publics**

122-08-13

*CONSIDÉRANT* le départ en retraite de M. Patrick Feeney du Service des Travaux publics le 1<sup>e</sup> mai 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* son départ crée un besoin de combler ce poste permanent ;

*CONSIDÉRANT QUE* M. Jonathan Perron occupe un poste de journalier saisonnier de façon continue depuis le 9 juillet 2012 ainsi que 6 semaines en 2011 ;

*CONSIDÉRANT QUE* son évaluation de rendement est très positive ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche M. Jonathan Perron comme journalier permanent au service des Travaux publics, à raison de 40 heures semaine ;

122-08-13

*QUE* la période probatoire soit fixée à 3 mois de la date d'embauche ;

*QUE* la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008 ;

*ET QUE* l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13.2 Autorisation d'embauche de monsieur Éric Blais, au poste de journalier saisonnier au Service des Travaux publics**

123-08-13

*CONSIDÉRANT* la résolution 207-11-2012 autorisant l'embauche, sous contrat de travail à durée déterminée conditionnelle, en remplaçant M. Claude Fournier en congé de maladie, pour une période indéterminée M. Eric Blais comme journalier temporaire attitré aux travaux publics, à raison maximale de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, débutant le 5 novembre 2012, et que la durée pourrait être interrompue avec un avis de deux (2) semaines ;

*CONSIDÉRANT* le retour de M. Fournier à son poste depuis le 17 juin 2013 ;

*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de la voirie municipale et de la maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison estivale ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

*QUE* la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, M. Eric Blais comme journalier saisonnier attitré aux travaux publics pour la saison estivale ;

*QUE* l'embauche soit à raison de 40 heures semaine, sur appel, et selon l'horaire établi par le contremaître rétroactif au 17 juin 2013 au 31 octobre 2013 ;

*QUE* ledit employé soit nommé et autorisé d'agir en tant qu'officier municipal dans l'application des règlements municipaux ;

*ET QUE* la rémunération de cet employé soit conforme à l'échelon salarial établi pour les saisonniers par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14) Finances et Greffe**

**14.1 Approbation et autorisation de signature de l'avenant 1 de l'Entente de collaboration entre la Municipalité et Ministère des Transports du Québec concernant le projet de réfection de la Route 369**

124-08-13

*CONSIDÉRANT* l'entente intervenue le 24 octobre 2005 entre le gouvernement du Québec et la Municipalité de Shannon pour la réfection de la Route 369, projet lot 3C et 3D, dossier 100294 (39205) ;

*CONSIDÉRANT QUE* dans l'intervalle de temps de cinq ans, les coûts d'honoraires professionnels et les coûts des travaux ont subi des hausses marquées ;

*CONSIDÉRANT QUE* le Ministre des Transports du Québec offre un avenant no 1 modifiant l'entente aux articles 5e) et 5f) afin de hausser les coûts admissibles du projet à un montant maximal de 100% du coût réel des travaux conformes sans excéder six-millions-quatre-cent-mille dollars (6 400 000\$) ;

124-08-13

*CONSIDÉRANT QUE* la Directrice des Finances et du Greffe recommande au Conseil l'acceptation de l'avenant no 1 et recommande la signature dudit avenant ;

*EN CONSÉQUENCE,*

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

*QUE* la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du Ministre des Transports du Québec d'un avenant no 1 modifiant l'entente 100294 (39205) aux articles 5<sup>e</sup>) et 5f) ;

*ET QUE* Clive Kiley, Maire soit autorisé à signer ledit avenant no 1 pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.2 Dépôt du *Rapport sur les Indicateurs de gestion 2012 de la Municipalité de Shannon***

DÉPÔT

Le Directrice des Finances et du Greffe certifie la réception du *Rapport sur les Indicateurs de Gestion 2012 de la Municipalité de Shannon* et elle en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

**15) Varia et déclarations des conseillers**

Le conseiller responsable, M. Stéphane Hamel, invite le Conseil et la population à l'exposition des anciens véhicules qui aurait lieu durant le Festival *Ironfest*, cette fin de semaine et le concours Provincial des Hommes forts.

**16) Période de questions**

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 20h50.

Clive Kiley,  
Maire

Germaine Pelletier,  
Directrice des Finances & du Greffe